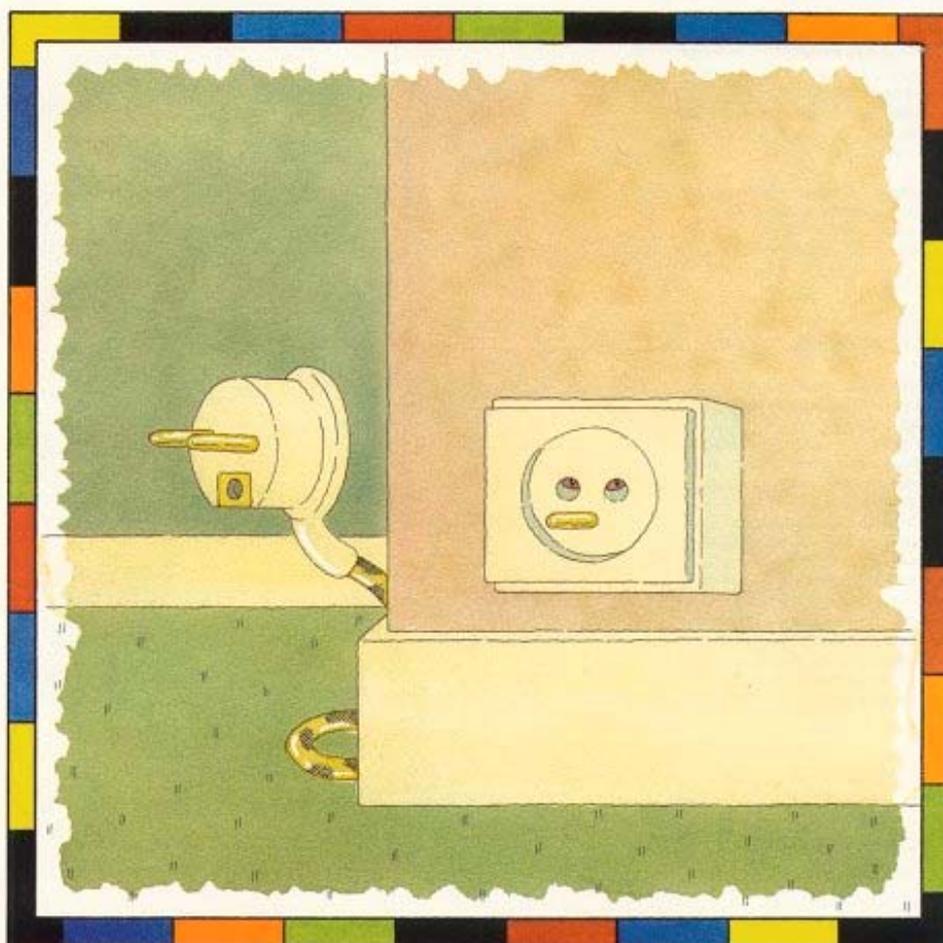


INRS

Enseigner la prévention des risques professionnels

Habilitation électrique



LA LIGNE PREVENTION

A. ÉLÉMENTS À VOTRE DISPOSITION

- Référentiel de prévention des risques électriques (fichier *Référentiel....doc*)
- Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique UTE C 18-510
- Carnet de prescriptions de sécurité électrique, publication UTE C 18-530
- Fascicule *Habilit.doc*
- Ensemble de transparents *Habilitation électrique* (fichiers *101.jpg* à *903.jpg*)
- Logiciel de visualisation des transparents *VisuHabilit.exe*
- Logiciel de certification des acquis théoriques *CATv2*

B. OBJECTIFS

D'après le référentiel de prévention des risques électriques (voir page 29), le technicien supérieur en génie optique photonique devra être certifié **B1V-BR**.

L'objectif est d'acquérir et d'évaluer les connaissances théoriques à cette certification.

C. TRAVAIL DEMANDÉ

C.1. Habilitation BR

- Charger le logiciel *Certification des Acquis Théoriques (CATv2)*.
- Cliquer sur [Suite](#).
- Cliquer sur [Test libre BR](#).
- Valider et spécifier vos Nom/Prénom/Classe...
- Répondre aux questions posées en vous aidant éventuellement des indications données.
- Noter vos réponses.

C.1.1. Connaissances générales

1. Indiquez en plaçant les propositions ci-jointes les zones où le courant électrique est dangereux pour le corps humain.

Voir *Habilit.doc* page 15 et diapositive *208.jpg*.

Rép. :

2. Y a-t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?

Voir *Habilit.doc* page 12.

Rép. :

3. Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une armoire présentant des pièces nues

accessibles et sous tension. Quel(s) risque(s) ce monteur court-il ?

Voir *Habilit.doc* page 12.

Rép. :

4. En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à effectuer ?

Voir *Habilit.doc* page 20 et diapositive *307.jpg*.

Rép. :

5. À partir de quelle tension le courant alternatif devient-il dangereux ?

Voir *Habilit.doc* page 15 et diapositive *208.jpg*.

Rép. :

6. En courant alternatif, indiquez sur ces échelles les limites.

Voir diapositive *209.jpg*.

Rép. :

7. En courant continu lissé, indiquez sur cette figure les limites mini et maxi du domaine TBT.

Voir diapositive *209.jpg*.

Rép. :

8. Si vous ne prenez pas les précautions d'usage, quel(s) risque(s) peut présenter une intervention sur un circuit TBT ?

Voir *Habilit.doc* page 16.

Rép. :

9. Existe-t-il des moyens sûrs de protection des personnes contre les risques d'origine électrique ?

Voir *Habilit.doc* page 16.

Rép. :

10. Une intervention est une opération électrique... ?

Voir *Habilit.doc* page 34.

Rép. :

C.1.2. Environnement - voisinage

1. Vous vous approchez d'une installation 400 V alternatif dans un local. D'accès réservé aux électriciens. À partir de quelle distance des pièces nues accessibles et sous tension devez-vous prendre des précautions particulières ?
Voir *Habilit.doc* page 30 et diapositive 501.jpg.

Rép. :

2. Vous êtes dans une plate-forme élévatrice mobile de personnel, et vous vous approchez d'un réseau BTA nu, accessible et sous tension...Pour chacun des cas, à partir de quelle distance du conducteur le plus proche devez-vous utiliser les E.P.I. (Équipements de protection individuels) ?
Voir diapositive 407.jpg et fichier *Habilit.doc* page 30.

Rép. :

3. Un chargé d'intervention peut travailler à proximité d'un câble HT isolé sous tension ?
Voir diapositive 420.jpg et fichier *Habilit.doc* page 34.

Rép. :

C.1.3. Habilitations

1. Quel est le document principal qui vous rappelle les instructions de sécurité ?
Voir *Habilit.doc* page 23.

Rép. :

2. Vous êtes chargé d'intervention. Quels sont les travaux pour lesquels vous n'êtes pas habilité ?
Voir diapositive 420.jpg et *Habilit.doc* page 34.

Rép. :

3. L'habilitation délivrée par l'employeur correspond à ?

Voir diapositive 402.jpg et *Habilit.doc* page 27.

Rép. :

4. Quelles habilitations doivent être précédées d'une formation théorique sur les risques et pratique sur les installations ?
Voir diapositive 402.jpg et *Habilit.doc* page 27.

Rép. :

5. Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation ?
Voir diapositive 403.jpg et *Habilit.doc* page 27.

Rép. :

6. Pour les trois domaines de tension suivants, indiquez la lettre qui doit figurer sur le titre d'habilitation.
Voir diapositives 402.jpg, 404.jpg et fichier *Habilit.doc* pages 27 et 28.

Rép. :

7. Quel est l'indice numérique définissant le niveau d'habilitation ?
Voir diapositives 402.jpg, 406.jpg et fichier *Habilit.doc* pages 28.

Rép. :

8. Quelle deuxième lettre indique que le titulaire a été formé pour travailler au voisinage de pièces électriques nues, accessibles et sous tension en BT ?
Voir diapositive 405.jpg.

Rép. :

9. Avec une habilitation BR, pouvez-vous travailler sur un ouvrage BT au voisinage d'un ouvrage HT nu et sous tension ?
Voir diapositive 402.jpg.

Rép. :

10. L'habilitation BR suffit-elle pour faire une intervention ?

Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

11. L'habilitation BR recouvre-t-elle l'habilitation B1 ?

Voir diapositives 408.jpg, 409.jpg, 420.jpg et Habilit.doc page 28.

Rép. :

12. Quelle est l'habilitation d'un chargé d'intervention ?

Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

13. Un habilité BR peut-il avoir des électriciens sous ses ordres ?

Voir diapositive 420.jpg et Habilit.doc page 57.

Rép. :

14. Un chargé d'intervention peut-il désigner un surveillant de sécurité électrique ?

Voir diapositive 420.jpg et Habilit.doc page 28.

Rép. :

15. Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation ?

Voir diapositive 403.jpg et Habilit.doc page 27.

Rép. :

C.1.4.

C.1.5. Activités

1. Avant toute intervention sur les installations BT mises hors tension, la vérification d'absence de tension commandée par le chargé de travaux est-elle ?

Voir diapositive 705.jpg.

Rép. :

2. Le fonctionnement du vérificateur d'absence de tension doit être vérifié... ?
UTE C 18-510 page 185 ou UTE C 18-530 page 82.

Rép. :

3. Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif de mise à la terre et en court-circuit sur... ?
Voir UTE C 18-510 page 58 ou UTE C 18-530 page 39.

Rép. :

4. Sur une installation alimentée en BTA, la pose des MALT / CCt (Mises A La Terre et en Court Circuit) sont posées ... ?
Voir diapositive 706.jpg et UTE C 18-510 pages 58 et 60.

Rép. :

5. Sur un câble isolé, non aérien, les MALT / CCt sont posées... ?
Voir diapositive 706.jpg et UTE C 18-510 pages 58 et 60.

Rép. :

6. Dans quel cas doit-on mettre en place les MALT / CCt... ?
Voir UTE C 18-510 page 60.

Rép. :

7. Qui est responsable de la sécurité collective sur le lieu de l'intervention ?
Voir diapositive 418.jpg.

Rép. :

8. Sur un chantier où est présent un chargé de travaux, êtes-vous responsable de votre propre sécurité ?
Voir Habilit.doc page 39.

Rép. :

9. Qui est en premier lieu le responsable du port de vos protections individuelles ?
Voir diapositive 407.jpg et Habilit.doc page 46.

Rép. :

10. Voici un chargé d'intervention prêt à intervenir sur une installation présentant des pièces nues sous tension. Quelles protections ou outils ne conviennent pas ?
Voir Habilit.doc page 46.

Rép. :

11. Placez à droite et dans l'ordre les quatre actions d'une consignation.
Voir diapositive 415.jpg, 416.jpg. et 701.jpg

Rép. :

12. Habilité BR, pouvez-vous consigner une partie de l'installation pour votre propre compte ?
Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

13. Habilité BR, pouvez-vous consigner une partie de l'installation pour un tiers sous vos ordres ?
Voir diapositive 414.jpg et Habilit.doc page 34.

Rép. :

14. Habilité BR, pouvez-vous recevoir l'attestation de consignation concernant le remplacement d'un disjoncteur correspondant à un domaine de tension BTB ?
Voir Habilit.doc page 39.

Rép. :

15. Durant des travaux nécessitant l'ouverture du circuit de mise à la terre des masses, faut-il obligatoirement rétablir cette continuité en mettant en place un dispositif de shunt ?

Voir...

Rép. :

16. Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail ?
Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

17. Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, devez-vous le considérer comme... ?
Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

18. En cas d'orage, dans quel(s) cas faut-il arrêter les travaux sur une installation alimentée par un réseau ?
Voir UTE C 18-510 page 71.

Rép. :

C.1.6. Interventions du domaine BT

1. Un chargé d'intervention peut-il travailler seul ?
Voir...

Rép. :

2. Remplacez dans l'ordre les trois étapes d'une intervention de dépannage.
Voir diapositive 602.jpg.

Rép. :

3. On doit modifier la connexion d'un circuit électrique alimenté. Quels sont les points à vérifier ?
Voir ...

Rép. :

4. Que peut effectuer un chargé d'intervention en présence de tension ?
Voir diapositive 420.jpg.

Rép. :

5. Habilité BR, pour localiser la panne, pouvez-vous poser un shunt entre deux bornes d'une même phase d'un circuit 690 V ?
Voir ...

Rép. :



TITRE D'HABILITATION

NOM : [] **Employeur :** Education Nationale
Prénom : [] **Affectation :** Lycée Jean Mermoz - Saint-Louis
Fonction : []

Personnel	Symbole d'habilitation	Champ d'application		
		Domaine de tension	Ouvrages concernés	Indications supplémentaires
Non électricien habilité				
Exécutant électricien				
Chargé de travaux ou d'interventions	B2 BR	BTA BTA	Limité aux zones d'enseignement	V - Travail au voisinage de pièces nues sous tension
Chargé de consignation	BC	BTA	Limité aux zones d'enseignement	
Habilités spéciaux				

Le Titulaire

Signature

Pour l'Employeur

Le Provisieur

Sonia SCHERBERICH



Date : **07/01/2002**

Validité : **31/12/2002**

cadre 1 : Titre d'habilitation d'un professeur du lycée.